

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DUCROS Laurent – ECHENNE Thierry – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne

Excusés : PALLEJA Patrick

Monsieur BREIL ayant donné procuration à M. CASENAVE

Madame SEVERAC ayant donné procuration à Mme PASSOT

Monsieur CAUVIN Lionel a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 40.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. Christian PORTET présente le nouveau conseiller municipal entrant suite à la démission de Sylvain ALMENDRO : M. Thierry ECHENNE

Il présente également deux nouveaux agents au sein du Service technique de la collectivité : M. Jean-Louis FRANCHETTO en qualité de Responsable et M. Olivier RAUZI en renfort pour une durée de 6 mois. Les deux agents se présentent à leur tour face à l'assemblée.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 17 octobre. Ce dernier est affiché à l'écran et Monsieur le Maire balaye les différents points abordés lors de la dernière séance.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

Monsieur le Directeur Général des Services présente les différents devis :

- LAURAGAIS MOTOCULTURE, achat d'un souffleur à dos : 791,12€ TTC
- EURL CSEM, contrat de location pour une pelle mécanique : 435,46€ TTC
- LES GAZONS DE FRANCE, achat de gazon de placage prêt à poser : 377,34€ TTC
- LE RELAIS DES JARDINS, achat de fleurs d'automne : 344,32€ TTC
- LA PALMERAIE, achat de sapins pour les fêtes de fin d'année : 460,00€ TTC

- SIGNAUX GIROD, réparation du panneau lumineux : 474,00€ TTC
- UGAP, achat d'un réfrigérateur pour l'école : 271,90€ TTC
- CHUBB (SICLI), remplacement d'une série d'extincteurs vétustes : 1 484,27€ TTC
- EIT, installation de radiateurs à inertie dans la salle André Méric : 3 483,60€ TTC
- ADEQUAT, achats pour l'école publique (bipatères, tableau) : 484,68€ TTC
- AGTHERM, remplacement des pressostats d'air de la CTA du gymnase : 994,80€ TTC
- UGAP, fournitures administratives : 112,67€ TTC
- EUREFILM, film adhésif pour les ouvrages de la Médiathèque : 191,40€ TTC
- C3RB INFORMATIQUE, achat de 500 cartes lecteurs : 478,80€ TTC
- LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE, animation d'1/2 journée du 12 octobre : 286,00€ TTC
- SAFRAN DE PYRENE, animation d'1/2 journée du 22 octobre : 158,25€ TTC
- DPC, remplacement de bacs à albums : 510,38€ TTC
- BUREAU VALLEE, achat d'un tableau blanc : 165,98€ TTC

Monsieur le Maire précise que des radiateurs d'appoint ont été installés au gymnase dans l'attente de la réparation du chauffage général par la société AGTHERM.

Informations

- Modification des statuts de la Communauté de communes des Terres du Lauragais :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a délibéré lors de la séance précédente sur la modification des statuts. Il s'agit de revenir sur ce point en donnant la définition de l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire, c'est ce qui détermine le contour des compétences que les communes ont transféré à la Communauté de communes.

Les communautés de communes sont dotées de compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, etc.) et de compétences supplémentaires.

L'exercice de certaines compétences des EPCI à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance préalable de leur intérêt communautaire (par exemple la voirie ou les actions de développement économique). Ainsi, les compétences qualifiées d'intérêt communautaire relèvent de la compétence du groupement, celles ne présentant pas un tel intérêt demeurent, en revanche, de la compétence des communes membres.

Fin 2021 / début 2022, les différentes Conférences des Maires de la Communauté de communes ont porté sur une remise à plat de l'ensemble des compétences et services afin d'évaluer la pertinence d'exercice territorialisé par l'échelon intercommunal, la pertinence d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire ou l'intérêt de restituer des compétences aux communes (pacte de compétences).

Par exemple, il a été décidé d'arrêter les compétences « portage de repas » et « services d'aide à domicile ».

Les élus ont également décidé de restituer la compétence « fauchage » aux communes.

Fabienne ROUANNE et Anne-Marie COULON entrent dans la Salle du Conseil Municipal et rejoignent les membres de l'assemblée.

Monsieur Laurent DUCROS demande si des charges financières supplémentaires vont incomber à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une attribution de compensation qui sera faite par la Communauté de Communes vers les communes. Une moyenne sera réalisée sur les trois dernières années et l'intercommunalité va réaliser un transfert financier vers les communes.

- Pool routier 2022 / 2025

Monsieur Daniel CASENAVE fait un point sur la nouvelle programmation du pool routier.

Le Pool Routier est un programme de travaux dédié à l'entretien et la réfection des voiries communales. Ce programme est co-financé par Terres du Lauragais et le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Terres du Lauragais exerce la compétence voirie pour l'ensemble des 58 communes. Les travaux de voirie sont réalisés par un groupement d'entreprises composé de Eiffage Route Sud-Ouest/Nerocan/Cazal TP suivant un accord-cadre à bons de commande de travaux suite à une procédure d'appel d'offres (secteur Nailloux : Cazal).

Chaque commune possède un budget et le choix des priorités des travaux est laissé à l'appréciation du Maire après avis technique de Terres du Lauragais qui assure la maîtrise d'œuvre.

La commune de Calmont a une enveloppe communale de pool routier sur la période 2022/2025 de 159 075,00€ HT, subventionnée au taux de 58,75% par le Conseil départemental, soit une subvention de 93 456,56€. Pour 2022, le budget théorique pool routier CD31 (10%) est de 15 910,00€ HT et le budget attribution de compensation de TDL est de 16 667,00€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que cette enveloppe de 159 075,00€ HT est un montant qui a été établi au moment de la création de l'ancienne intercommunalité CoLaurSud en 2002. Cette charge a été transférée à la Communauté de communes. L'attribution de compensation va de la commune vers la Communauté de communes.

Pour l'année 2022, différents travaux ont été réalisés :

- Chemin de Bartabelo : poutre de rive
- Chemin de Faou : réfection partielle du chemin
- Route d'Encenesse – Tranche 1 : réfection partielle du chemin.

D'autres travaux sont programmés :

- Chemin Le Peyret / Artenac / Le Fripon : diverses réfections localisées de la chaussée
- Route d'Encenesse - Tranche 2 : diverses réfections localisées de la chaussée
- Rue de La Fontaine : réfection localisée de la chaussée

Monsieur le Maire indique que les élus communautaires accepteraient la création d'un pot commun partiel de 20%, soit environ 800 000€ afin de prioriser les voiries prioritaires de certaines communes.

- Rapport d'activités de la CC des Terres du Lauragais

Le rapport d'activités de la Communauté de communes des Terres du Lauragais est affiché à l'écran et Monsieur le Maire balaye les différents chapitres du rapport : l'institution, le fonctionnement, le pôle promotion du territoire, le pôle social, le pôle technique et les grands projets communs 2021.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2022-10-01 : Modification des membres des commissions communales

La modification de la composition des commissions est obligatoire en cas de vacance (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission). Le Conseil Municipal doit délibérer pour désigner son remplaçant dans les commissions concernées.

Remarque : le conseiller municipal qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace donc pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre.

Il est donc nécessaire de procéder à la modification des membres des commissions communales à la suite de la démission de M. Sylvain ALMENDRO et l'intégration de M. Thierry ECHENNE.

Voici la composition des commissions actuelles :

- ▶ **Finances** : C. PORTET, D. CASENAVE, A-M. PASSOT, F. GUIBERT, A. PERA, L. FERRE, B. MIR, C. BREIL, L. CAUVIN, P. PALLEJA
- ▶ **Urbanisme, projets structurants** : C. PORTET, D. CASENAVE, A-M PASSOT, F. GUIBERT, A. PERA, L. FERRE, B. MIR, C. BREIL, L. CAUVIN, P. PALLEJA
- ▶ **Enfance, jeunesse** : A. PERA, M-P ARNOLD, J-C GUICHOU, A-M PASSOT, A-M COULON
- ▶ **Art de vivre et cadre de vie** : A. PERA, M-P ARNOLD, T. PIBOULEAU, S. ALMENDRO, D. CASENAVE, B. MIR, M. SEVERAC
- ▶ **Actions sociales et solidarité** : A-M PASSOT, J-C GUICHOU, F. ROUANNE, H. PIERRON, A-M COULON, M-P ARNOLD, B. MIR, M. SEVERAC
- ▶ **Vie associative et convivialité** : A-M PASSOT, A. PERA, B. MIR, J-C GUICHOU, M-P ARNOLD, A-M COULON, F. ROUANNE, H. PIERRON, M. SEVERAC
- ▶ **Participation citoyenne** : F. GUIBERT, J-C GUICHOU, A-M COULON
- ▶ **Culture et communication** : F. GUIBERT, J-C GUICHOU, F. ROUANNE, A-M COULON, T. PIBOULEAU, L. DUCROS
- ▶ **Développement économique et touristique** : L. FERRE, S. ALMENDRO, C. BREIL, L. CAUVIN, A. PERA
- ▶ **Bâtiment, voiries et réseaux** : D. CASENAVE, C. BREIL, T. PIBOULEAU, P. PALLEJA, A. PERA
- ▶ **Environnement, transition énergétique** : D. CASENAVE, C. BREIL, T. PIBOULEAU, P. PALLEJA, F. ROUANNE, S. ALMENDRO, L. DUCROS

M. Thierry ECHENNE souhaiterait intégrer les commissions suivantes : bâtiment, voiries et réseaux + environnement, transition énergétique

Le Conseil, à l'unanimité, décide de désigner le nouveau membre au sein des Commissions citées.

Dél. 2022-10-02 : Extinction partielle de l'éclairage public au cœur de la nuit

Monsieur CASENAVE prend la parole et rappelle que ce point a été abordé lors d'un précédent Conseil et lors des ateliers participatifs avec la population autour de la démarche « Calmont de demain ».

Les démarches ont été engagées avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG). Il y a 130 points de commande de l'éclairage public sur Calmont dont 40 en agglomération et 90 qui alimentent un à deux points lumineux (dont 49 dans des propriétés privées).

Le SDEHG va chiffrer les travaux pour l'extinction de l'éclairage public sur les points lumineux situés sur le domaine public (estimation provisoire à 12 500€) avec un financement de 50% du SDEHG.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite mettre en place une concertation avec la population. La Commission Transition énergétique travaillera prochainement sur différents points : plages horaires d'extinction, etc.

Monsieur CASENAVE indique qu'il faut compter un délai de 6 mois pour l'extinction de l'éclairage public. Il précise également que l'opération générera une économie de 6 000€ par an.

Le Conseil, à l'unanimité, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit sur la commune selon les modalités définies par arrêté municipal.

Dél. 2022-10-03 : Révision des tarifs de la cantine scolaire au 01/01/2023

Madame PERA prend la parole et rappelle que ce point a été abordé lors d'un précédent Conseil.

Le coût de l'énergie et des denrées alimentaires a connu une forte progression sur l'année 2022 et devrait se poursuivre sur l'année 2023.

Sur l'année 2021, 89 696€ avaient été dépensés pour l'alimentation.

Sur le 1^{er} semestre 2022, les dépenses effectives s'élèvent à 73 253€ avec une estimation pour la fin de l'année autour de 122 500€.

Les dépenses de fonctionnement passeraient de 166 500€ à 190 000€.

Autre donnée, le coût du kWh est passé de 0,0425€ en 2021 à 0,127€ en 2022

Pour finir, le coût réel d'un repas passe de 6,70€ en 2021 à 8,15€ aujourd'hui (sur la base de 38 303 repas servis en 2021)

La Commission dédiée propose une augmentation des tarifs, de 5% sur les trois premières tranches, de 10% sur les tranches suivantes et de 1€ sur les repas adultes :

Tranches d'imposition (ligne 14)	1 enfant/famille		2 enfants/famille		3 enfants et +/famille	
	2022	01/01/2023	2022	01/01/2023	2022	01/01/2023
0 €	2,4 €	2,5 €	2,3 €	2,4 €	2,2 €	2,3 €
1 à 686 €	2,7 €	2,8 €	2,6 €	2,7 €	2,5 €	2,6 €
687 à 900 €	3,1 €	3,3 €	3,0 €	3,2 €	2,9 €	3,0 €
901 à 1 500 €	3,4 €	3,7 €	3,3 €	3,6 €	3,2 €	3,5 €
1 501 à 3 200 €	3,5 €	3,9 €	3,4 €	3,7 €	3,3 €	3,6 €
Plus de 3 200 €	3,6 €	4,0 €	3,5 €	3,9 €	3,4 €	3,7 €
Non déclarés	3,6 €	4,0 €	3,5 €	3,9 €	3,4 €	3,7 €
Extérieurs	3,8 €	4,2 €	3,8 €	4,2 €	3,8 €	4,2 €

REPAS ADULTES		
Enseignants / Portage repas	5,5 €	6,5 €
Chantier insertion/animateur	3,6 €	4,0 €
Repas ALSH	3,3 €	3,7 €
Goûter ALSH	1,04 €	1,4 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide de réviser, à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix des repas.

François GUIBERT et Marie-Pierre ARNOLD se lèvent et quittent l'assemblée.

Dél. 2022-10-04 : Révision des tarifs de location de la salle André MERIC

Madame Anne-Marie PASSOT relate les propositions de la Commission dédiée.

Considérant la récente rénovation de la salle André Meric, l'installation future d'un équipement à haute valeur (vidéoprojecteur) et l'augmentation du coût de l'énergie, il est proposé de réviser les tarifs comme suit :

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/01/2023
Location	80€	100€

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/12/2022
Caution > restituée selon l'état de lieux	155€	400€
Caution ménage > restituée si les locaux sont propres	80€	80€

Le Conseil, à l'unanimité, décide de réviser, les tarifs comme ci-dessus.

Dél. 2022-10-05 : Décision modificative (DM) n°1 - virement de crédits pour l'opération « Bâtiments annexes - Acquisition d'un bien immobilier au 1 rue de la République »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de cet achat, le montant inscrit au budget n'était pas suffisant car il faut y adjoindre les frais de notaire.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que le Trésorier public souhaite que l'achat et les frais de notaires apparaissent en investissement.

Il convient de prendre une DM pour ouvrir des crédits supplémentaires à l'opération 17 et conserver l'imputation du mandat à l'article 2115 - Opération 17

Objet des dépenses	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Chap./article/opération	Somme en €	Chap./article/opération	Somme en €
Opérations non individualisés	21/21571/	- 1 528,62		
Bâtiments annexes			21/2115/17	+ 1 528,62

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la Décision Modificative (DM) n°1.

Dél. 2022-10-06 : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique permanent

Ce poste correspond à la stagiairisation pour une durée d'un an d'un agent déjà en contrat.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique permanent.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- M. Laurent DUCROS fait remarquer l'élagage important des platanes sur la Place des Canelles et souhaiterait à l'avenir des coupes moins franches.
Monsieur le Maire rappelle que c'est un élagage qui se fait habituellement.
- M. Laurent DUCROS interpelle le Maire sur la création future d'une base waterjump sur le lac de la Thésauque et interroge le Maire sur les raisons du soutien de ce projet par la Communauté de communes. Il s'inquiète des conséquences environnementales et des impacts sur le paysage environnant et souhaiterait des projets qui améliorent l'environnement.
- Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce projet et précise qu'il est en responsabilité, en qualité de Président de Terres du Lauragais, d'une politique de développement touristique souhaitée par les élus. En 2015, les élus ont souhaité que ce lac, à vocation touristique lors de sa création en 1973, conforte cette vocation et la renforce avec des nouveaux projets. Monsieur le Maire revient sur l'évolution des équipements touristiques du lac et sur la genèse du projet de Waterjump, projet qui a été revu à la baisse par rapport au projet initial. A noter que l'ensemble des autorisations ont été accordées au pétitionnaire (permis, etc.).
- Monsieur Jean-Christophe GUICHOU rappelle qu'il y aura une soirée sous la Halle le samedi 26 novembre (vin nouveau) et une pièce de théâtre, toujours sous la Halle, se tiendra le dimanche 27 novembre.

- Madame Anne-Marie PASSOT indique que le Noël du personnel aura lieu le vendredi 9 décembre et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées (plus de 70 ans) le samedi 17 décembre. La campagne pour le Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre.

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance
Lionel CAUVIN

Le Maire